



00097310

N'Djamena, le 27 juin 2017

Cher Philippe,
Monsieur le Représentant,

Objet : Lettre de gestion de programme N°1, accord de sous-bénéficiaire de la subvention du Fonds mondial

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre le paludisme au Tchad, l'UNICEF et le PNUD ont conclu un accord de sous-bénéficiaire pour un montant total de USD 3,510,426 pour mettre en œuvre les activités financées par le Fonds mondial dans 8 régions du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2018.

L'accord prévoit la soumission de rapports de progrès trimestriels. Ceux-ci sont essentiels pour permettre le suivi régulier des activités, la validation et la compilation des données, même si le rapportage du PNUD au Fonds mondial est quant à lui semestriel.

Après revue du rapport du premier trimestre 2017 soumis par l'UNICEF le 15 juin 2017, le PNUD souhaiterait partager les observations et recommandations ci-dessous.

Le PNUD a l'obligation de vérifier et consolider l'ensemble des résultats rapportés par les sous-bénéficiaires avant de les rapporter lui-même au Fonds mondial. Aussi, nous remercions l'UNICEF de bien vouloir transmettre les copies des documents sources (RMP et suivi RMP ; rapports de supervision ; et base de données). Nous remercions également l'UNICEF de s'assurer que les rapports trimestriels sont soumis dans les délais fixés.

Chaque indicateur doit faire l'objet d'une analyse approfondie sur les raisons d'une éventuelle faible performance et proposer des mesures en conséquence. Voici-ci après nos observations par indicateur.

	Indicateur	Observation	Recommandation
1	Pourcentage de femmes bénéficiant de services de soins prénatals ayant reçu au moins 3 doses de traitement préventif intermittent.	Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié. Le PNUD estime qu'avec l'organisation des ateliers de contrôle qualité, il est étonnant que 77% des formations sanitaires n'aient pas rapporté dans cette période. Des précisions sur ces 77% sont nécessaires.	L'UNICEF doit transmettre au PNUD les RMP ainsi que la base de données (BD) mise à leur disposition par le PNUD. L'UNICEF doit également analyser les raisons ayant conduit à un si faible résultat et proposer des solutions.



Au service
des peuples
et des nations

		Le dénominateur pour cet indicateur est le nombre total des formations sanitaires fonctionnelles, même s'ils n'ont pas rapporté ou que leurs rapports ont été invalidés.	Le PNUD recommande d'utiliser les paramédicaux recrutés pour sensibiliser les RCS et les autorités locales sur cette question.
2	Proportion de cas suspects de paludisme soumis à un test de parasitologie dans des établissements de santé du secteur public.	Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié.	L'UNICEF doit transmettre au PNUD les RMP ainsi que la BD mise à leur disposition par le PNUD. Il est souhaitable que lors des supervisions et des réunions regroupant les responsables des formations sanitaires, le SR, en collaboration avec la contrepartie gouvernementale, veille à la bonne utilisation des TDR.
3	Proportion de cas de paludisme estimés (présumés et confirmés) ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans des établissements de santé publics.	Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié.	Mettre à la disposition du PNUD les RMP et la BD pour confirmer l'ampleur des ruptures d'AL (nombre des jours) pour cette période. Le PNUD recommande au SR d'accentuer la supervision de la chaîne d'approvisionnement et de la collecte des données pour éviter les ruptures de stock des TDR et CTA au niveau des formations sanitaires.
4	Pourcentage mensuel d'établissements de santé du secteur public ou de sites du secteur privé dont les principaux produits de base n'ont pas connu de rupture de stock.	Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié. Le dénominateur pour cet indicateur est le nombre total des formations sanitaires fonctionnelles, même s'ils n'ont pas rapporté ou que leurs rapports ont été invalidés.	Le renforcement du système de gestion logistique demeure un défi pour les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités de la subvention. Il y a nécessité d'améliorer la qualité des supervisions



			formatives afin de renforcer les agents de santé dans la collecte et l'exploitation des données de stock à travers les RMP.
5	Pourcentage d'entités déclarantes présentant leurs rapports dans les délais selon les directives nationales.	<p>Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié.</p> <p>En outre, cette cible nous semble pouvoir être atteinte systématiquement au regard de la présence du SR sur le terrain et de l'atelier de validation des données qui est organisé chaque trimestre.</p> <p>Le dénominateur pour cet indicateur est le nombre total des formations sanitaires fonctionnelles, même s'ils n'ont pas rapporté ou que leurs rapports ont été invalidés.</p>	<p>Récupérer tous les RMP et suivi RMP manquants du T5 et intégrer les données dans la BD puis consolider pour le prochain rapport programmatique.</p> <p>Après avoir financé les ateliers de contrôle qualité, le SR doit s'assurer qu'ils se sont réellement déroulés et que les données ont été récupérées.</p>
6	Pourcentage de districts supervisés au moins une fois par mois par le personnel UNICEF	<p>% d'atteinte de la cible : 0%</p> <p>Lors des réunions de coordination des SR qui ont débuté en décembre 2016, le PNUD a rappelé aux SR l'importance de la réalisation des missions de supervision dès le début de l'année.</p>	Le PNUD recommande d'accélérer et finaliser le processus de recrutement des paramédicaux et les former aux outils de supervision mis en place pour la subvention.
7	Pourcentage de districts supervisés au moins une fois par trimestre par l'équipe cadre régionale vers les districts	<p>% d'atteinte de la cible : 0%</p> <p>Le PNUD a élaboré un plan de travail qui a été validé par tous les SR. Ce plan de travail a été transmis au MSP pour diffusion. Le SR a la responsabilité d'informer les DSR/DS sur la nécessité d'organiser les supervisions dans le cadre des activités NMF, comme cela a été rappelé lors des réunions mensuelles de coordination des SR.</p>	Le PNUD recommande de trouver des solutions alternatives en attendant que le personnel soit mis en place.
8	Pourcentage de formations sanitaires supervisées une fois par mois par le district sanitaire	<p>Les outils de supervision ont été mis à disposition des SR en décembre 2016.</p>	
9	Pourcentage de prestataires formés à la prévention et à la PEC	Le résultat rapporté n'a pas pu être vérifié.	L'UNICEF doit fournir les documents sources sur la



Au service
des peuples
et des nations

	intégrée du paludisme dans les formations sanitaires		base des outils mis à sa disposition. La BD des prestataires formés devra être transmise au PNUD au plus tard à la fin du mois de juin.
10	Forfait carburant et entretien motos des Points focaux	Non effectué	Procéder au paiement du forfait carburant et entretien aux points focaux qui ont préalablement signé l'acte de mise à disposition.
11	Indemnité de performance des Points focaux (DSR et DS)	Non effectué Les ateliers contrôle qualité des données ont été réalisés dans certaines DSR/DS. Les RMP et les suivi RMP devraient donc être disponibles, même si les supervisions n'ont pas été financées par l'UNICEF.	Régulariser le paiement des primes des PF qui ont collecté et produit le RMP et le suivi RMP.

Finalement, nous regrettons que l'UNICEF ne soit pas en mesure de prendre en charge l'organisation de la chimio prophylaxie saisonnière (CPS). Toutefois, nous vous remercions d'avoir proposé de fournir un appui technique attentionné dans le cadre de cette importante initiative et d'assurer la supervision des activités dans les régions sous votre responsabilité.

Vous remerciant pour votre collaboration essentielle, je vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération.


 Carol Flore Smereczniak
 Directrice Pays



Monsieur Phillipe Barragne-Bigot
 Représentant UNICEF
 N'djamena - Tchad